

/// SECRET 03/211 / du 13/04/1983

modifiant les dispositions de l'article 1er du Décret n° 82/199 du 5 Mai 1982 portant composition du Comité Exécutif du Conseil Populaire du District de Kibangu (Région du Niari).--

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 24/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;
Vu la Loi n° 45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils Populaires des Régions, Districts et de la Décentralisation Administrative de la République Populaire du Congo ;
Vu la Loi n° 24/80 du 5 Novembre 1980 portant institution du régime financier des Régions et Districts ;
Vu le Décret n° 67/264 du 25 Août 1967 fixant l'Organisation Administrative Territoriale de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 67/215 du 25 Août 1967 fixant les limites et les Chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 72/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 84/016 du 25 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 84/17 du 25 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur ;
Vu le Décret n° 77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;
Vu le Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 82/390 du 5 Mai 1982 modifiant le Décret 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes en ce qui concerne certains Districts de la Région du Niari ;
Vu le Procès-Verbal de la session Administrative du Conseil Populaire du District de Kibangu tenue du 17 au 18 Juillet 1982 ;

/// SECRET :

ARTICLE 1^{er}... Le Comité Exécutif du Conseil Populaire du District de
Bikou (Région du Niari) est modifié comme suit :

- Secrétaire Chargé de l'Administration : NVOUALA-KAMBI Pascal,
en remplacement du Camarade NGUELET FOUNDA.

ARTICLE 2... Le Traitement de l'intéressé reste tel que fixé par les
textes en vigueur.

ARTICLE 3... Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de
prise de fonctions de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Offi-
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera.

Fait à Brazzaville, le 13 Avril 1983

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Colonel Déné SASSOU-NGUESSO -

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre de l'Intérieur,

- Colonel Francois-Xavier KATALA -

Le Ministre des Finances,

- LEROUNDEOU-IMINI OSSETOUNDA -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA -